

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|--------|-----------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 6 fr. 50 | 12 fr. | 22 fr. 50 |
| TÉLÉPHONE 31 | 7 fr. | 13 fr. | 24 fr. |

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 0 fr. 80 |
| RÉCLAMES 3 ^e page | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos de la stabilisation du franc belge : les dessous d'une alerte. — Les intentions de M. Pétet touchant la stabilisation de notre franc. — Le dernier acte de Genève : l'explication de la crise. — La déception des « locarnistes » et les exigences de l'Allemagne.

Le début de cette semaine a été marqué, pour la Belgique, par une alerte assez vive.

On sait que notre voisine s'est proposée, depuis quelques mois, de stabiliser sa monnaie.

L'opération s'annonçait très bien, lorsque, subitement, lundi dernier, une baisse très importante du franc belge se produisit sur le marché des changes.

L'alerte fut vive et, si l'effet paraît s'être atténué depuis, l'événement mérite néanmoins de retenir l'attention.

L'expérience belge comporte, en effet, pour nous des enseignements immédiats.

Le plan de stabilisation était remarquable, techniquement parlant.

Mais il était fort audacieux, en ce qu'il ne tenait pas un compte suffisant des circonstances générales qui déterminaient la dépréciation de la devise belge.

Aussi a-t-il suffi du moindre a-coup pour provoquer une chute très sensible de cette devise.

Cet a-coup provient exclusivement des difficultés auxquelles s'est heurté au dernier moment le ministre des finances pour conclure, auprès de banquiers étrangers, un emprunt monétaire, dont les conditions semblaient acquises.

Alors que tout paraissait définitivement établi, les banquiers étrangers ont présenté en extrémis des exigences nouvelles telles qu'elles enveloppaient manifestement des buts économiques, voire même politiques.

Au nombre des conditions imposées figuraient :

1^o la mise en régie des chemins de fer belge, ainsi qu'un relèvement important des tarifs ; (de là eût résulté une augmentation du prix de revient industriel et un handicap sérieux pour les exportations).

2^o l'obligation, pour les banques belges, d'absorber pour plusieurs milliards de la dette flottante ; (cette mesure était destinée à absorber toutes les disponibilités et à priver l'industrie des capitaux indispensables).

En somme, les conditions imposées tendaient à tuer l'industrie belge et à ruiner économiquement la Belgique.

Cette manœuvre d'asservissement économique et financier a échoué.

Elle n'en présente pas moins une immense portée et la leçon doit nous servir.

Car, chez nous aussi, des esprits précoces ont cherché la stabilisation immédiate de notre monnaie.

L'expérience belge doit nous être salutaire.

Et, tout d'abord, nous ne saurions trop nous méfier des « généreux » appuis qui peuvent nous venir du dehors et qui masqueraient tout uniment une mainmise sur notre indépendance et notre souveraineté.

D'autre part, des remèdes artificiels ne sauraient permettre la stabilisation de la monnaie ; c'est dans sa cause même qu'il faut chercher à vaincre le mal.

C'est pourquoi il serait insensé de vouloir stabiliser notre franc, tant que le budget est en déséquilibre et qu'on recourt à l'inflation.

Ces vérités, le ministre des finances les discerne parfaitement.

Il s'est expliqué, sur ce point, avec la plus grande netteté, dans des déclarations faites à un collaborateur de la *Journée Industrielle*.

M. Raoul Pétet estime que la stabilisation du franc ne pourra se faire que par voie de conséquence et non par une mesure directe.

« L'équilibre budgétaire prime tout, dit le ministre, et je m'emploierai à le réaliser. La stabilisation viendra tout naturellement par la force des choses ; elle n'est pas un point de départ, mais un aboutissement. »

La formule est excellente et exacte ;

il faut souhaiter que le nouveau ministre des finances réalise l'équilibre budgétaire de la bonne façon ; c'est-à-dire en faisant des économies et en établissant de bons impôts, c'est-à-dire des impôts qui ne dévalent pas la matière imposable et ne ruinent pas l'activité économique du pays.

Après dix jours de travail tumultueux, mais vain finalement, l'Assemblée de Genève s'est achevée sans heurt ni fissure grave, dans une atmosphère plutôt assez fraîche, mais somme toute à peu près calme.

La férité sur la situation et sur la crise traversée a été dite par le premier délégué du Brésil quand il déclara : « Nous ne devons pas perdre de vue que l'œuvre admirable de Locarno doit rentrer dans le cadre de la S. D. N., et non pas la S. D. N., dans la construction politique de Locarno ».

Ces paroles, assure-t-on, furent unanimement applaudies. Et, en définitive, c'est très heureux, car, s'il y eût eu une déception, ce serait celle des négociateurs de Locarno qui « oubliés » la S. D. N. : ils se sont trompés sur leur pouvoir de persuasion et de pression.

Les nations réunies à Genève se sont dérobées à la pression violente exercée sur elles par les négociateurs de Locarno et elles les ont « déboutés » de leurs demandes.

En un mot, la S. D. N. a voulu sauver ses prérogatives, et elle y est parvenue.

Maintenant, si la Société des Nations sort indemne de l'épreuve qu'on lui avait ménagée — sans le vouloir d'ailleurs — puisqu'elle conserve sa physionomie propre, les négociateurs de Locarno ont des motifs excellents d'être déçus.

L'Allemagne doit marquer le pas devant la porte du Conseil, et se voit obligée d'admettre que la Pologne entre en même temps qu'elle.

L'Angleterre éprouve un vif désappointement, que Sir Austen Chamberlain a exprimé franchement.

La France est troublée par des a-coups qui la secouent dans toutes les directions.

La Belgique ressent des impressions analogues.

La Pologne et la Tchécoslovaquie, où l'on avait conçu de grandes espérances, interrogent l'avenir d'un regard soucieux.

Seule l'Italie reste sereine devant le résultat de Genève : comme les fascistes ne sont enthousiastes ni des traités de Locarno, ni de la S. D. N., ils ne se sentent guère touchés par le fiasco de cette semaine.

Sur tant de déceptions accumulées, M. Briand a versé le baume de son éloquence, parfois pathétique.

Au reste, on ne saurait lui faire un grief d'avoir voulu sauver l'œuvre de Locarno.

Et puis, il faut essayer d'être juste : un certain rapprochement paraît s'être opéré entre la France et l'Allemagne, au cours de ces journées difficiles.

Rapprochement apparent ou rapprochement réel ?

Et que cache-t-il ? De nouveaux sacrifices pour nous ? Ou bien, un commencement de clairvoyance de l'Allemagne ? On n'ose répondre !

Notre confrère Eugène Lautier, qui approuva non sans appréhension d'ailleurs, les accords de Locarno, écrit dans son *Homme Libre* :

« La puissance de l'Allemagne s'est affirmée. On sait désormais qu'elle peut tout empêcher ; et comme jamais les autres puissances ne voudront consentir à l'échec de la Société des Nations, l'Allemagne n'a plus qu'à rédiger chaque année le bulletin de ses exigences. Elle aura tout de même assez d'habileté pour demander le plus, afin d'obtenir le moins. La transaction se fera TOUJOURS en sa faveur. »

Notre confrère a parfaitement raison.

A tour de rôle, chacun des Etats qui eurent maille à partir avec le Reich en ont fait l'expérience et la France la première.

Si encore nous étions au bout de nos déceptions !

M. D.

INFORMATIONS

A la S. D. N.

L'œuvre de Locarno reste intacte, déclare-t-on à Washington

L'échec des travaux de Genève a soulevé dans la presse, et dans les milieux politiques de Washington des sentiments d'étonnement et de regret. Cet échec est généralement interprété comme un coup sévère porté à la S. D. N.

Une grande partie des journaux critiquent sévèrement sir Austen Chamberlain. Les hommes politiques sont plus optimistes et ils se réjouissent du fait que l'œuvre de Locarno soit restée intacte.

La presse polonaise souligne les inconvénients de l'ajournement.

La presse polonaise n'a pas encore eu le temps de commenter longuement les derniers événements de Genève, mais elle souligne déjà comme un grand inconvénient que cette crise de la Société des Nations se prolonge et elle exprime la crainte que ces événements aient des répercussions sur la durée de la crise existant dans de nombreux pays, du fait que la situation économique et politique de l'Europe n'est toujours pas stabilisée.

Les journaux considèrent que la responsabilité de l'échec de la session de la Société des Nations incombe à l'Allemagne qui a introduit dans l'Assemblée de Genève, disent-ils, un ton menaçant en affectant de ne compter avec personne, ce qui a provoqué une réaction naturelle des autres Etats.

Un canadien présidera le gouvernement de la Sarre

Dans une séance privée, le Conseil a procédé à la désignation de la commission de gouvernement de la Sarre. M. Stevens, Canadien, a été nommé président de la commission de gouvernement en remplacement de M. Rault, dont le mandat avait expiré.

M. Morice, secrétaire général de la commission, prendra la place de M. Rault, comme membre de cette commission qui demeure composée par ailleurs comme auparavant.

La session d'hiver du Conseil se tiendra à Berlin

On mande de Genève à la « Gazette de Voss », que pour donner à l'Allemagne une sorte de satisfaction morale à la suite des difficultés de la dernière session, le conseil et la S. D. N. auraient décidé confidentiellement de se réunir, pour la session d'hiver, à Berlin.

La Conférence pour le désarmement

Les Etats-Unis l'ajournent

A la suite d'un entretien qu'il a eu avec M. Houghton, ambassadeur à Londres, et M. Gibson, ministre à Berne, le président Coolidge a décidé de remettre à une date indéterminée la conférence pour le désarmement naval qu'il avait l'intention de convoquer.

En Allemagne

Le Reichstag blâme l'ex-kaiser

La motion de félicité que le groupe nationaliste du Reichstag avait déposée contre le ministre de l'Intérieur parce que celui-ci avait blâmé, dans un récent discours, la fuite de l'ex-kaiser en Hollande, a été repoussée par 252 voix contre 87.

Le développement de la natalité

Si on se reporte au dernier recensement de l'Allemagne avant la guerre, en 1910, on constate que ce pays, dans ses limites actuelles, s'est accru depuis lors de 4.500.000 habitants, malgré ses pertes de guerre (2.780.000 hommes) et une émigration d'une certaine importance (350.000 émigrants).

Pendant la même période, la population de la France s'est accrue de moins de 2 millions, malgré le retour de l'Alsace et de la Lorraine et une immigration considérable.

Ainsi, dans cet intervalle de quinze années, bouleversée par la catastrophe de la guerre mondiale, la situation démographique française, malgré la victoire, a évolué d'une façon très défavorable.

En Grèce

Le général Pangalos ne badine pas !

On sait que le général Pangalos a décidé que les robes des Athéniennes devraient, à l'avenir, descendre à 20 centimètres du sol. Cette prescription s'applique également aux visitantes étrangères qui, faute de s'être munies d'une garde-robe convenable, seront passibles de la prison.

Au Pays des Soviets

Mort du général Broussiloff

Le général Broussiloff est décédé d'une pneumonie.

Le général Broussiloff avait joué un rôle prépondérant pendant la grande guerre. C'était un des chefs les plus réputés de l'armée tsariste.

Après la révolution bolcheviste, il s'était rallié au nouveau régime non par conviction, mais par manque de confiance dans les ennemis du bolchevisme.

Il avait 73 ans.

En Orient

Le maintien de l'accord franco-turc

Un journal anglais ayant prétendu qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement français de ratifier l'accord d'Angora, on déclare, au ministère des Affaires étrangères que cette information est absolument inexacte.

Le but que l'on se propose est de faire entrer cet accord dans le cadre de la Société des Nations, en apportant certaines précisions au moyen de pièces annexes qui ne sauraient modifier l'esprit de la convention franco-turque.

En Syrie

Un groupe de 50 tirailleurs anéanti

Un groupe d'une cinquantaine de tirailleurs français et sénégalais, récemment arrivés dans le Levant, devaient rejoindre les troupes de Rachaya. Un officier nouvellement arrivé avait à faire avec ces derniers un mouvement pour aller prendre le commandement de troupes composées des mêmes éléments qui avaient été constitués à Chtraya.

Par suite d'une erreur d'exécution, le groupe s'avança le 16 mars, de Harakale sur Rachaya, sans attendre l'escorte qui était prévue, et tomba dans une embuscade à la hauteur de Nedoha.

Attaqué par des ennemis très supérieurs en nombre, le petit détachement se défendit jusqu'au dernier homme. Huit survivants purent échapper aux Druzes, qui massacrèrent les blessés. Quelques heures après, des colonnes de secours venues de Rachaya et de Harakale étaient sur les lieux.

A leur approche, l'ennemi se retira précipitamment, après avoir subi des pertes sensibles.

En Chine

L'ultimatum des puissances accepté

Wai Chiao Pu a fait à l'ultimatum des puissances une réponse qui est jugée satisfaisante. En conséquence, on ne procédera pas à l'exécution des mesures qui avaient été annoncées.

Une manifestation

Les étudiants, au nombre d'un millier, se sont livrés à une manifestation aux abords des bureaux du ministère pour protester contre la réponse faite à l'ultimatum des puissances. Les sentinelles de garde ont fait feu. Dix-sept manifestants ont été tués, seize autres ont été blessés.

Pour avoir dissimulé les impôts sur le chiffre d'affaires

Deux marchands de volailles de Sérignan, qui étaient inculpés d'avoir dissimulé plus de 200.000 francs d'impôts sur le chiffre d'affaires, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Béziers, à 8 jours de prison, 500 francs d'amende, au paiement d'une somme de 15.000 francs pour droits fraudés ; au quintuple des droits qu'ils auraient dû payer.

Les élections de Paris

Une protestation du parti républicain démocratique et social

Le comité directeur du parti républicain démocratique et social, réuni sous la présidence de M. Antony Ratier, a voté une résolution protestant contre la décision prise par les fédérations des partis radical-socialiste et socialiste français du 2^e secteur de la Seine, invitant les électeurs du Cartel à reporter leurs suffrages au second tour sur les candidats communistes.

La déclaration ministérielle

M. Briand, à la Chambre, et M. Pierre Laval, au Sénat, ont donné lecture jeudi, de la déclaration ministérielle dont voici les principaux passages :

Malgré de longs débats, dit cette déclaration, il a été impossible d'apporter à date prévue une solution au problème financier. Celui-ci demeure posé devant le Parlement.

Le gouvernement qui se présente devant vous, comme les gouvernements précédents, a le devoir impérieux d'assurer l'équilibre total et sincère du budget. Si nous jouissons, comme nous en avons la ferme conviction, compter sur la collaboration active et résolue des deux Assemblées, le pays pourra, lui aussi, affronter sans alarme les difficultés d'une restauration financière, dont nous faisons l'objectif de tout notre effort.

Il avait 73 ans.

Le Sénat

Séance du 18 mars 1926

M. de Selves prononce, en termes émus, l'éloge funèbre de M. Gourju, sénateur du Rhône, et de M. Thaurin-Buridard, sénateur de la Somme, décédés ces jours derniers.

M. Pierre Laval, garde des sceaux, lit ensuite la déclaration ministérielle. Cette lecture est saluée d'applaudissements à gauche.

Le passage relatif à la volonté du Gouvernement de rétablir le scrutin d'arrondissement est unanimement approuvé.

On dépose de très nombreux rapports, entre autres celui de M. Morand sur la question des loyers. Puis le président annonce qu'il est saisi d'une demande d'interpellation de M. Massabau sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour enrayer la baisse du franc.

M. Raoul Pétet, ministre des finances, demande à l'Assemblée d'attendre la fin du mois pour fixer la date de la discussion de cette interpellation.

M. Massabau accepte.

Le Sénat règle son ordre du jour.

Séance, mardi 23 mars.

Chambre des Députés

Dès l'ouverture de la séance, M. Briand donne lecture de la déclaration ministérielle dont nous reproduisons par ailleurs les principaux passages.

Cette lecture terminée, M. Herriot donne lecture des demandes d'interpellation.

M. Briand déclare accepter la discussion de l'interpellation de M. Ybarnegaray sur la composition du ministère.

M. Ybarnegaray a la parole : le commentaire par constater que la Conférence de Genève n'a pas donné les résultats attendus.

« La leçon de Genève, dit-il, c'est la nécessité d'une politique de vigilance et de fermeté que seul un Cabinet de concentration nationale serait qualifié pour pratiquer. »

« Il rappelle les changements intervenus dans le Cabinet, il reproche à M. Briand d'avoir soutenu aux socialistes et réservés ses rigueurs aux républicains modérés qui étaient prêts à le soutenir. Cette politique à ses répercussions cruelles sur le pays. C'est la catastrophe si l'on continue la politique antérieure, si on ne pratique pas une politique de clarté. »

M. Ybarnegaray critique le retour de M. Malvy au ministère de l'Intérieur. « M. Malvy, dit-il, a été le ministre de l'Intérieur de tous les premiers cabinets de la guerre. »

« La guerre, qui fut pour tant d'autres un drame de sang, devait être pour M. Malvy un drame d'honneur. Au comité de guerre, M. Malvy soutint le général Nivelle jusqu'au dernier moment. »

M. Painlevé déclare que M. Malvy n'était pas seul de son avis.

M. Ybarnegaray ajoute : « Il devint évident, après le désastre du Chemin des Dames, qu'un plan concerté existait en France, contre le salut du pays. »

M. Ybarnegaray énumère alors brièvement et sans commentaire la suite des faits qui ont constitué l'affaire Malvy : la première accusation portée publiquement dans la presse par M. Danet, puis reprise au Sénat par M. Clémenceau ; la Haute-Cour, réclamée par M. Malvy lui-même, la condamnation, l'exil et enfin l'amnistie.

« M. Briand, continue M. Ybarnegaray, pouvait former un ministère de salut public ; il s'y est refusé. La majorité de circonstance qu'il pourra obtenir aujourd'hui ne sera pas de nature à lui permettre des desseins durables. La présence de M. Malvy dans le cabinet est un symbole ; à cause de sa présence, nous refuserons notre confiance au cabinet. »

M. Briand déclare qu'il prend la responsabilité de la constitution du Cabinet.

« J'ai eu, dit-il M. Malvy dans mon Cabinet pendant la guerre, j'ai trouvé qu'il avait admirablement rempli son devoir. »

Un tumulte éclate. M. Briand descend de la tribune. Il y remonte peu après. Il dit que M. Malvy a été victime d'une erreur et qu'il ne reste rien de l'accusation de trahison dont il a été l'objet.

Il s'étonne qu'on vienne attaquer le Gouvernement sur une question de personnes au lieu de parler de sa politique.

M. Briand parlant de Genève, dit que ce qui a été réalisé au cours de la Conférence, c'est l'accord. Tous les signataires de l'acte de paix ont manifesté une volonté d'accord. La séance est suspendue. À la reprise de la séance, M. Barillet accuse M. Malvy d'être la cause, après les excitations à l'indiscipline de 1917, de la condamnation de 970 soldats et de l'exécution de 25 d'entre eux.

M. Malvy proteste contre les accusations de M. Ybarnegaray et de M. Barillet. S'il a été condamné par la Haute-Cour, dit-il, c'est sur des questions subsidiaires soulevées à la dernière minute.

M. Malvy rappelle les efforts qu'il a faits pendant la guerre pour empêcher le sang français de couler et il demande au Président du Conseil de le relever de son poste s'il est une gêne pour le Cabinet.

M. Briand répond : « Je ne suis pas un lâche. »

M. Malvy demande aux radicaux-socialistes de lui témoigner leur confiance.

Au moment où M. Malvy regagne son banc il tombe et s'évanouit. Un violent tumulte éclate. La séance est suspendue. À la reprise, M. Fabry dit qu'il a la conviction que M. Malvy n'a pas trahi et que le Maréchal Joffre l'a toujours considéré comme un ami et un excellent collaborateur. Mais, dit-il, ce n'était pas un moyen de constituer l'union que de faire appel à M. Malvy.

M. Briand prend le débat en main et déclare que l'accusation de trahison ne tient pas debout. C'est une campagne de calomnie qu'on mène contre lui.

La discussion est close. M. Herriot donne lecture de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, fermement résolue à soutenir une politique de paix et d'entente internationale, de justice fiscale et d'assainissement financier, fait confiance au gouvernement pour assurer, dans le plus bref délai, le vote d'un projet de loi relatif à la loi de réorganisation des assurances sociales et des lois d'assurance qui impatientement attendues par la démocratie, et passe à l'ordre du jour. »

M. Briand pose la question de confiance.

M. Herriot fait connaître qu'il est saisi par M. Renaudot d'une addition qui viendra en tête de l'ordre du jour Cazals :

« La Chambre, félicitant les procédés de calomnie persévérants dont use la réaction contre les républicains, »

Cette addition est débordée mise aux voix la priorité n'étant pas contestée et le vote par division étant réclamé.

Elle est votée par 336 voix contre 164. La deuxième partie de l'ordre du jour est votée à mains levées : l'ensemble de l'ordre du jour est voté par 361 voix contre 164.

CHRONIQUE LOCALE

FINANCES ET POLITIQUE

La déclaration ministérielle

Le dilemme des moyens

L'alliance communiste

L'équivoque subsiste

Après une douzaine de jours de repos forcé, les Chambres ont repris séance jeudi pour entendre la déclaration ministérielle.

Celle-ci, comme c'est la tradition, exprime un certain nombre de bonnes intentions.

Mais de précisions véritables, substantielles, à l'égard des problèmes qui commandent la situation, on n'en trouve point trace.

On comprend l'embarras du gouvernement, au lendemain de l'échec de Genève, d'aborder nettement le problème de la paix...

Par contre, il est deux points sur lesquels on eût aimé obtenir des éclaircissements :

1^o Quel sera le programme financier du gouvernement ?

2° Dans quelques conditions de politique intérieure, le ministère entend-il assurer le pouvoir ? Sur ces deux points essentiels, vraiment vitaux, la déclaration est à peu près muette et, plus que jamais, la formule s'applique qui proclame : il faut attendre le gouvernement à ses actes.

Touchant le problème financier, le gouvernement exprime simplement un double dessein :

1° « assurer l'équilibre total et sincère du budget » ;
2° « en venir à la grande œuvre d'assainissement ».

Ces deux formules n'expriment rien.

Elles indiquent — ou plutôt rappellent — un but, assigné depuis de longs mois à l'activité parlementaire.

Or, la seule chose qui importe ce sont les moyens auxquels le gouvernement entend recourir.

Depuis des mois, le gâchis va croissant, précisément parce que la Chambre ne peut se décider entre les divers moyens suggérés.

La dernière crise ministérielle a été provoquée par un débat relatif à ces moyens.

Demain, à leur sujet, toute la discussion va reprendre âpre, tenace.

Le gouvernement, conscient de sa mission fondamentale, saura-t-il, voudra-t-il imprimer une orientation ?

En vain, cherche-t-on une indication dans la déclaration : sur ce point précis, elle garde le silence.

Les projets, qui surgissent demain, ou renaitront de leurs cendres, s'inspireront-ils des dogmes collectivistes : guerre à l'épargne, au capital ; guerre à la liberté des transactions ; essai de spoliation ; généralisation des monopoles... déficitaires, etc., etc.

A l'heure où la plus grande netteté d'attitude s'imposerait, le gouvernement observe la plus grande réserve.

Du moins, du point de vue strictement politique, savons-nous à quoi nous en tenir ?

Depuis la dernière crise, un fait d'une portée capitale s'est produit : l'appui apporté aux candidats communistes, dans l'élection de la Seine, par les partis radical-socialiste et républicain socialiste.

On aimerait savoir comment cette alliance avec le communisme est accueillie par les ministres qui appartiennent aux partis qui secondent ainsi les fidèles de Moscou.

La menace communiste n'est pas un mythe.

Elle s'aggrave des concours inattendus, — et sans doute inespérés — qui lui viennent de partis qui précèdent habituellement l'ordre social et la paix civique.

Les ministres radicaux et républicains socialistes approuvent-ils la décision de leurs troupes de collaborer à la victoire des communistes ?

Il est vraiment dommage qu'aucun député n'ait eu devoir poser la question au président du Conseil !

On s'accorde à proclamer que le rétablissement de la confiance est indispensable à la restauration financière.

Comment la confiance reviendrait-elle, si les adversaires de la Société enregistrèrent des succès électoraux répétés, grâce à l'appui de partis gouvernementaux ?

Certes, le pays voudrait pouvoir accorder sa confiance au gouvernement.

Mais, comment le pourrait-il, alors que l'obscurité subsiste ?

La dernière crise s'est ouverte dans la confusion parlementaire et politique.

Le pays qui travaille caressait l'espoir que, après une attente impatiente de quinze jours, la lumière surgirait enfin.

La lumière, c'est-à-dire, de la part du gouvernement, des directives précises, nettes...

M. Briand n'a pas eu devoir saisir la première occasion de s'expliquer que constituait la déclaration ministérielle.

Entend-il pratiquer une politique de détente intérieure et de collaboration nationale ?

Ou bien, se propose-t-il de faire sienne à son tour la nouvelle formation électorale qui fleurit dans la Seine et récolte les suffrages toujours plus gauches, y compris ceux des communistes ?

Les circonstances ne permettent plus une attitude ambiguë.

Et, cependant, nous demeurons en pleine équivoque !...

M. DAROLLE.

Nos Parlementaires

Subventions

A la suite de démarches faites au nom de tous les Parlementaires du Département, MM. Loubet, Sénateur et Bouat, Député, viennent d'être informés par M. le Ministre de l'Agriculture, que les subventions suivantes étaient accordées :

Les Arques. — Chemin rural de Pontalvié à Bout, 28.066 fr.

Cassagnes. — Chemin rural d'Arpigne à la Gagelle, 22.500 fr.

Goujonnac. — Abreuvoir-lavoir, 9.566 fr.

Dégagnac. — Abreuvoirs-lavoirs à Poudens-Haut, 6.066 fr.

Réforme électorale et Economies !

Le nouveau ministère est en place. Par 341 voix contre 165, la Chambre lui a accordé confiance, après de longs palabres, de critiques réchauffées de la part d'orateurs qui auraient aussi bien fait de se taire.

Car, somme toute, une question est posée depuis longtemps.

Oui ou non, veut-on l'assainissement de la situation économique de la France ?

Oui, crie le pays ! Et à tout bien considérer, ce cri n'est pas entendu par ceux-là même, c'est-à-dire, les parlementaires, qui ont pour devoir d'assurer cet assainissement !

Certes, la déclaration du nouveau ministère n'est que la répétition de la déclaration des ministères précédents.

Mais elle est précise sur un point que feraient bien de souligner les politiciens qui ont pour principe de ne songer qu'à l'intérêt de leur groupe, ou de leur parti, ou de leur intérêt personnel.

La déclaration du nouveau ministère dit nettement : « Il importe par-dessus tout d'abolir. Le pays qui travaille a besoin de calme et de stabilité. Il s'est ému des désaccords trop prolongés et de crises trop fréquentes. Il veut se sentir gouverné. »

« Eh bien ! oui, cela est vrai : le pays « qui travaille » veut qu'on lui assure la stabilité, la tranquillité dans son travail.

Le pays « qui travaille » n'a pas besoin d'être troublé, inquiété, meurtri par les crises que provoquent des personnages qui ne poursuivent qu'un but, celui de bien vivre, de bien jouir au détriment des imbéciles qui les écoutent, les suivent, les élèvent sur le pavés.

Le nouveau ministère arrive plein de bonne volonté pour faire au mieux les affaires du pays.

Le pays ne peut donc que dire : « A l'œuvre ! » Ce cri-là devrait être également poussé par tous les politiciens qui, pour une fois, pourraient bien taire leurs haines personnelles et mettre une sourdine à des ambitions inconsidérées !

Aussi bien, dans la déclaration du nouveau ministère, c'est avec plaisir que le pays républicain a vu que la réforme électorale serait mise à bref délai en discussion et, il faut bien l'espérer, qu'elle sera votée.

Quoi qu'on en dise, la quiétude, la tranquillité du pays dépendent de la réforme électorale, de ce scrutin d'arrondissement qui obligera les élus législatifs à se tenir plus en contact avec les électeurs.

Mais c'est également avec plaisir que le pays a appris que le nouveau ministère voulait, enfin, réaliser des économies !

En effet, on annonce que M. Raoul Péret, ministre des Finances va adresser à ses collègues de tous les ministères une lettre faisant appel à leur collaboration entière et complète pour une révision rigoureuse des dépenses de leurs départements.

Le ministre des Finances désire, par une réduction extrême des dépenses publiques, diminuer le plus possible les charges nouvelles demandées aux contribuables.

Arrivera-t-il à ce résultat ? Oh ! depuis le temps que le pays réclame au Gouvernement de faire des économies, quelle superbe tâche accomplirait le nouveau ministre des finances s'il pouvait obtenir des administrations que cessent les gabegies qui grevent le budget !

Que d'emplois inutiles sont créés, chaque jour, que de sinecures existent au profit de vagues individualités qui pour tout mérite se prévalent d'un nepotisme, d'un cousinage ou d'une camaraderie de politiciens !

Oui, la réforme électorale, des économies, voilà d'abord ce qu'il faut, ce qui doit réaliser, tout de suite, le nouveau Gouvernement !

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur l'ordre du jour de confiance à la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 341 voix contre 165.

L'ÉTAT DE SANTÉ DE M. MALVY

Les nouvelles qu'on donne de la santé de M. Malvy sont satisfaisantes. Le ministre de l'intérieur, qui fut, on le sait, frappé de syncope au cours du débat, à la Chambre, et qu'on dut transporter à son domicile, a passé une bonne nuit. Un bain chaud, que les médecins lui firent prendre, a permis à M. Malvy de bien se reposer et l'on croit qu'il ne subsistera de l'accident qu'une fatigue nerveuse sans autre suite sérieuse.

Au ministère de l'intérieur, on déclare que le ministre a manifesté, dès vendredi, l'intention de ne pas interrompre son travail et a fait connaître qu'il ne resterait rien de l'incident douloureux de jeudi.

Le bulletin de santé indique toutefois, qu'en raison de la fatigue nerveuse bien compréhensible, un repos de quelques jours est nécessaire.

Armée de réserve

M. Aymeric, sergent, au 9^e d'infanterie est promu sous-lieutenant de réserve et affecté au 144^e.

M. Dupourqué, adjudant au 144^e d'infanterie est promu sous-lieutenant de réserve au 9^e.

Stupidité macabre !

Ne jouez pas, recommandé-t-on, avec le feu ! On peut se brûler !

Mais on peut recommander, également, de ne pas s'amuser aux plaisanteries macabres.

Ca n'a pas réussi à Rapatou, de Cieurac, qui voulait faire intervenir des « esprits » dans le règlement des affaires de la ferme de la Travesse.

Les plaisanteries macabres restent, très souvent, pour le compte de ceux qui les commettent.

Il y en a une que l'on peut citer et qui a dû faire faire la grimace à leurs auteurs.

Il y a quelques semaines, il y avait dans le Cantal, élection au Conseil général, M. François Marsal, ancien Président du Conseil, était candidat.

Les adversaires promirent au chef-lieu du canton un tombeau sur lequel ils avaient placé un cercueil qui contenait un mannequin représentant l'ancien président du Conseil. Autour, l'on chantait l'office des Morts.

M. François Marsal fut battu. Il ne s'en porta pas plus mal. Mais huit jours après, le candidat élu mourut.

Nous voulons, contrairement à ce que d'autres l'ont fait ou le feront, ne voir dans ce fait qu'une plaisanterie de mauvais goût. Et c'est une triste plaisanterie, que de célébrer la mort d'un bien portant.

Est-ce bien intéressant que de procéder à de telles manifestations ?

Aussi bien, celle qui a eu lieu, dans le Cantal n'a pas porté bonheur, car les manifestants en ont été quittes pour renoueler la cérémonie funèbre, mais cette fois-ci de façon certaine, en l'honneur, et pour le malheur d'un ami !

S'ils avaient consulté « Rapatou », ils auraient été mieux inspirés.

Et nous parions fort qu'à l'avenir, les officiants et croque-morts qui ont organisé la macabre cérémonie dans le Cantal, se le tiendront pour dit, et qu'ils ne recommenceront pas !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre jeune compatriote, M. le capitaine Sers, de l'infanterie coloniale, attaché militaire au Gouvernement de la Cochinchine, est inscrit au tableau de concours de la Légion d'honneur.

Nos félicitations au jeune capitaine qui est le fils du sympathique chef de bataillon en retraite.

Inspection académique

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Lépinard, ex-adjoint à la 17^e division de commis et ouvriers d'administration, reçu au concours pour l'emploi de commis d'inspection académique, est nommé commis à l'Inspection académique de St-Brieuc.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Lépinard.

Enseignement primaire

Voilà les résultats des élections au Conseil départemental de l'enseignement primaire :

INSTITUTRICES

Inscrites : 541. — Votantes : 449
Mlle Salives 418 élue.
Mme Hébrard 406 élue.
Mme Pradelle (non candidate) 28.

INSTITUTEURS

Inscrits : 299. — Votants : 271
M. Astorg 247 élue.
M. Lafon 246 élue.

ENSEIGNEMENT PRIVE

Inscrits : 165. — Votants : 152
M. Deviers, directeur d'école à Gramat, 151 voix, élu.
Mlle Emboulas, directrice d'école à Cahors, 150 voix, élue.

Association française pour la S. D. N.

Le Bureau du Groupe Régional (arrondissement de Cahors) de l'Association française pour la Société des Nations rappelle au public cadurcien que M. Plassard, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, Membre de la délégation française à la Fédération universitaire internationale fera, mardi 23 courant, au Palais des Fêtes à 20 h. 30, une conférence sur « la Société des Nations et le Problème de la Paix. »

L'entrée est gratuite.

VOIRIE

Nous avons signalé, il y a quelques jours, le mauvais état dans lequel se trouve la rue des Capucins prolongée, notamment la partie qui est comprise entre le ponceau du Chemin de fer et l'ancienne boulangerie coopérative.

Ce passage est très fréquenté, nul ne l'ignore, et c'est pourquoi ceux qui sont obligés de le franchir pour se rendre à leur travail, éprouvent un vif mécontentement quand ils doivent patauger dans un lac boueux, et respirer des émanations putrides.

Un simple contrôle suffirait pour se rendre compte que ce passage mérite, en raison du nombre de piétons qui le parcourent, que quelques réparations y soient faites.

Nous savons qu'elles ne sont pas très commodes à faire ; mais, enfin, il faut songer que c'est une voie d'accès à la gare de marchandises, à des usines, à des industries.

Les travailleurs ont bien droit qu'on rende praticables les chemins où ils doivent passer quand ils vont au travail et quand ils rentrent au logis.

L. B.

Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot

Poursuivant sa propagande et ses buts d'organisation départementale, le bureau de la Fédération avait délégué le dimanche 14 mars 1926,

1° MM. Dubernet, Alphonse et Caumer à Souillac et Gourdon ;

2° MM. Darolle et Grandcourt, accompagnés de MM. Cerède et Mazet du bureau de la section de Figeac, à Cahors, Livernon et Lacapelle-Marival.

Devant un nombre important de leurs collègues, nos délégués ont exposé à la satisfaction générale de tous, les buts de la Fédération ; par-tout, et à l'unanimité des présents, l'adhésion et la formation de sections fut décidée.

Sur le désir exprimé par les Commerçants et Industriels de Gourdon, une deuxième réunion aura lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville, le dimanche 21 courant, à 15 heures très précises.

Le bureau de la Fédération y sera à nouveau représenté.

Sur invitation spéciale adressée à la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot, par le Groupement Régional de l'Association Française pour la Société des Nations, Mmes et MM. les Commerçants et Industriels du Lot et particulièrement ceux en résidence à Cahors, sont priés d'assister à la Conférence publique et gratuite qui sera donnée au Palais des Fêtes, le mardi 23 mars 1926, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Bourgois, Inspecteur d'Académie du Lot, et au cours de laquelle M. Jean Plassard, Professeur à la Faculté de Toulouse, Membre de la Délégation Française de la Fédération Universitaire internationale, traitera :

« La Société des Nations et le Problème de la Paix. »

Avant MM les officiers en retraite du Lot et aux veuves d'officiers

Le Commandant Panouze, en retraite, 13, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer MM. les officiers en retraite du Lot qu'il a été désigné par le Conseil d'administration de l'Association Nationale des officiers en retraite dont le siège est à Versailles comme délégué de ce Conseil pour le département du Lot en remplacement de son père, le commandant Panouze, décédé.

MM. les officiers en retraite du Lot qui désireraient faire partie de l'Association recevront toute indication utile à ce sujet sur leur demande.

MM. les officiers de l'armée active sont autorisés par D. M. à faire partie de l'Association.

Les veuves d'officiers peuvent également faire partie de l'Association.

Suppression de brigades de gendarmerie

Il est question, paraît-il, de supprimer 13 brigades de gendarmerie dans le Lot.

L'ensemble de cette mesure permettrait de réaliser 300.000 francs d'économie.

Serait-ce un achèvement vers l'ère des économies ?

Le département du Lot a bien besoin, en effet, qu'on en réalise.

Classe 1889

Les camarades de la classe 1889 qui n'auraient pas reçu d'avis individuel sont informés que le banquet annuel est fixé à samedi 27 mars courant, à sept heures, à l'Hôtel Laroche, près de la gare des voyageurs.

Les camarades de la classe 1888 qui voudront bien participer à ces gages sont assurés du meilleur accueil.

Les adhésions devront parvenir au plus tard, mercredi 24 mars, et être à l'essai à l'un ou l'autre des camarades Dabian, secrétaire général à la mairie de Cahors et Cancès, huissier à la Préfecture.

Un groupe de camarades.

Probité

M. Clair, typographe a trouvé un chapelet et une croix qu'il tient à la disposition de la personne qui les a perdus.

Egalement, le jeune Plazen, typographe, a trouvé un lorgnon dans la rue Frédéric-Suisse.

Réclamer ces objets au bureau du Journal.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 18 mars 1926

VOL ET VAGABONDAGE

Le nommé LÉON S..., charpentier, 50 ans, sans domicile fixe, est condamné à 1 mois de prison pour vol et vagabondage.

VOL

Le jeune Roger B..., âgé de 17 ans, demeurant à Mauroux, vola, il y a quelques jours, un fusil qu'il remit à une nommée Marthe Cravignac, 45 ans, demeurant également à Mauroux.

B... est relaxé comme ayant agi sans discernement, mais Marthe Cravignac est condamnée à 15 jours de prison avec sursis et à 50 francs d'amende.

Toutefois les frais de l'amende seront payés par moitié par B... dont le père est déclaré civilement responsable et la femme Cravignac.

ATTENTAT A LA PUDEUR

Nous avons relaté les faits qui s'étaient produits dans la commune de Lucez, où un individu nommé Omer Rajade, d'Ussel, 31 ans s'était livré à des attentats à la pudeur.

Omer Rajade est condamné à 8 mois de prison.

Chronique des Théâtres

DÉDÉ

Unanime dans la louange, la critique parisienne a constaté le formidable succès de la nouvelle comédie musicale en vogue :

La partition de Dédé comporte des trouvailles, et trouveur quelques choses de nouveau, depuis le temps que l'on en invente, voilà de quoi mériter des louanges.

Paul RENOUX.

Quant aux airs... ils sont le plus tyrannique régal ! Ils vous charment et vous obéissent. On ne peut plus les oublier une fois qu'on les a entendus. On se les chante à soi-même...

La Liberté.

La partition de M. Christiné ne languit jamais. La musique, pour ainsi dire, vous soulève de votre fauteuil.

Adolphe ABRAR (Le Temps).

Ce spectacle de grand gala va faire courir à nouveau toute notre ville au Théâtre Municipal, le lundi 22 mars.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 20, DIMANCHE 21 Mars 1926
Un film français

Claudine et le Poussin

Interprété par Dolly Davis, la charmante héroïne de « Paris ».

Select-Revue, documentaire
Marché Punch, comique
Les Aventures de Robert Macaire, 1^{re} époque

Grand film français (5 époques), interprété par Jean Angelo, Suzanne Bianchetti, etc....

ORCHESTRE

Direction : G. BALSAC, professeur de violon

MERCREDI 24 — JEUDI 25
CHRISTUS
LA VIE DE JÉSUS
PRIX ORDINAIRES DES PLACES

ROYAL-CINEMA
Programme des 20 et 21 (matinée et soirée)

LE FLOT QUI MONTE
grand drame en 6 parties
La Joueuse d'Orgue (fin)

CHRONIQUE SPORTIVE

Malgré les actives démarches de la Commission de Rugby en vue de remplacer l'Union Sportive Caussadaise, qui, par suite de championnat a dû déclarer forfait dès mercredi, aucune équipe visitieuse ne fera dimanche le ground de l'Aviron Cadurcien. Les deux équipes en profiteront pour un entraînement pour perfectionner leur jeu et maintenir leur souffle en vue des matches à venir. — Entrée gratuite.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 21 mars 1926 par la

Pharmacie PALAME
Boulevard Gambetta

AVENIR CADURCIEN
PROGRAMME DU DIMANCHE 21 MARS 1926

1. El Paséo (marche Espagnole), Razigode.

2. Rose-Mousse (valse), Bosc.

3. La Grande Duchesse de Gêrolstein (fantaisie), 1^{re} audition, Offenbach.

4. Confidences (gavotte), 1^{re} audition, Wesly.

5. Le Trompette en Bois (démarche avec tambours et clairons), en défilé 1^{re} audition, Scotto.

De 15 h. 45 à 16 h. 45. — Allées Fénélon

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 20 mars
Naissances

Ichard Suzanne, 5, rue Joffre.
Palame Pierre, 8, rue de la Rivière.
Bordas Marie-Françoise, et Bordas Marie-Louise, jumelles, rue Pl-Wilson.

Publications de Mariages
Barreau René, commerçant à Cahors et Sers Rosine, s. p., à Donelle (Lot).
Dubernet de Garros Eugène et Calabresis Lucie, Industriels à Cahors.

Garrigon René, ajusteur, au P. O. et Fournes Simone, s. p., à Cahors.
Delfau Joseph, s. p., à Cahors et Lefort Marguerite, s. p., à St-Médard-en-Jalles (Gironde).

Mariénot Maurice, cultivateur à Pradines et Armandet Juliette, s. p., à Cahors.

Marre Etienne, hôtelier et Joncas Raymond, s. p., à Cahors.

Déchs

Paullet-Cal Jules, s. p., 86 ans, 85, Boulevard Gambetta.

Jeanny, épouse Marceille, s. p., 50 ans, 2, rue Pl-Wilson.

Michel Charlotte, 5 ans, rue du four Ste-Catherine, n. p., à Cahors.

Breuil Philippe, retraité des chemins de fer, 67 ans, 22, rue Brives.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Conseil municipal. — Séance du 14 mars, sous la présidence de M. Poujade, maire.

M. Touriol est désigné comme secrétaire. Tous les conseillers étaient présents.

Le Conseil procède à la révision de la liste d'assistance médicale gratuite et approuve les comptes médicaux et pharmaceutiques de cette assistance pour le 2^e semestre 1925.

Trois demandes d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, une demande d'assistance aux familles nombreuses, et trois demandes d'assistance aux femmes en couches, reçoivent un avis favorable.

Un crédit de 100 fr. est voté pour les opérations du recensement qui a eu lieu le 7 mars.

Appelé à donner son avis sur le sujet de la création de foires à St-Denis-Catus, le Conseil donne un avis favorable.

M

accuse cette année 204 maisons, 176 ménages et 574 habitants, soit une diminution de 22 habitants sur le chiffre du dénombrement de 1921.

Boussac

Subvention. — A la suite de leurs démarches, MM. Boual, député, et Loubet, sénateur, ont obtenu, viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Boussac, en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de Montel. Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux propriétaires intéressés une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 12.366 francs.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre de l'Agriculture,
Jean DURAND.

Nous adressons à MM. Boual et Loubet nos meilleurs remerciements.

Faycelles

Le Lot se dépeuple. — Les riverains se plaignent, les pêcheurs se lamentent, mais leurs récriminations sont vaines. Périodiquement le Lot est souillé par les résidus des usines de la région de Decazeville. Il est impossible de conduire le bétail aux abreuvoirs de la rive, par suite de la nocivité des eaux.

Quant au poisson, il est voté à une complète disparition. Espérons que les conseils municipaux des communes intéressées, que le conseil général lui-même, sauront renouveler leurs protestations et décider enfin l'administration compétente à mettre fin à un abus dont les préjudices sont si considérables.

St-Céré

Un dérangé ou un malfaiteur allume plusieurs incendies. — Dans la nuit de mercredi 17 courant au jeudi 18, deux incendies ont éclaté dans notre ville. En même temps une autre tentative d'incendie s'est produite dans des circonstances telles qu'il semble que ces sinistres soient l'œuvre d'un dérangé ou d'un monomane ou d'un malfaiteur.

Vers minuit, une charrette de paille laissée dans la rue, appartenant à M. Bennet, habitant faubourg Lascabanes, a pris feu ; on a eu de la peine à sauver le char à bœufs sur lequel la paille était placée.

Une heure plus tard, l'immeuble appartenant à Mlle Gaillard, donnant à la fois sur l'avenue Marceau et sur le faubourg Lascabanes, a été détruit par les flammes. Rien n'a pu être sauvé en l'absence de la propriétaire qui était allée passer l'hiver à Paris. Les immeubles voisins ont pu être sauvés par notre excellente compagnie de pompiers qui a utilisé avec succès les bouches d'incendie des eaux de la ville. Les dégâts seront loin d'être couverts par une police d'assurance bien insuffisante.

Enfin, on a découvert, au jour, la tentative d'un troisième incendie. Devant la porte de la grange du Tissardier, appartenant aux religieux de la Visitation, un tas de paille avait été allumé. La porte avait commencé à brûler, heureusement, le feu ne s'est pas communiqué à l'intérieur et ainsi la tentative a échoué.

La population de Saint-Céré est vivement impressionnée par ces événements. La gendarmerie a ouvert une enquête. On s'accorde à dire qu'il ne serait pas trop d'une visite d'une brigade de la police mobile pour seconder les investigations de la gendarmerie. L'auteur de tels actes doit être activement recherché et mis dans l'impossibilité de recommencer ses tristes exploits.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher ces faits criminels des actes de vandalisme commis contre l'allée de jeunes arbres en bordure de la Bave sur la route numéro 4, de Saint-Céré à Gramat. Nous avons relaté qu'au cours de l'hiver un malfaiteur armé d'une hache fit, à 1m. 50 du sol, une entaille sur chaque arbre ; il coupa ensuite tous ceux qui ne put abattre.

Ces faits s'ajoutant aux incendies de la nuit de mercredi à jeudi démontrent qu'il est temps de mettre la police en mouvement pour qu'elle nous débarrasse de ces malfaiteurs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Loustannou (en face la sous-préfecture), qui restera ouverte le 22 courant.

Notre écrivain Gourdonnais. — Notre érudite compatriote de Gourdon M. le D^r Cabanès continue à publier ses séries d'ouvrages aussi curieux qu'intéressants et très documentés.

Il vient de publier chez Albin Michel, son éditeur, un nouveau livre qui ne manquera pas d'exciter la curiosité publique : *L'Épère*, dans lequel il tente un essai de réhabilitation.

Nous le félicitons de son talent qui est un honneur pour sa ville natale.

Épidémies. — Malgré le beau temps les épidémies continuent à régner dans notre ville ce qui est tout à fait anormal car nous étions fiers du bon air qu'on y respire et jusqu'ici de l'absence d'épidémies.

Les temps sont bien changés. Rougeoles, croup, laryngites, méningites, ont terrassé plusieurs de nos concitoyens, en particulier parmi les jeunes et fond tremblent de crainte les familles.

Il y aurait lieu d'assainir nos rues et de laver nos caniveaux.

Lavercault

Syndicat agricole et entente paysanne. — Nous apprenons avec plaisir qu'un Syndicat agricole avec entente paysanne vient d'être créé à Lavercault.

Toutes les communes du canton seront sous peu groupées ; nous croyons savoir, en effet, que des délégués à la propagande se rendront sous peu à Salviac et réuniront les paysans de la commune pour la défense de leurs intérêts.

Dimanche donc, 14 mars, le succès fut complet à Lavercault.

Le bureau fut formé de la façon suivante : Président d'honneur, M. Florjac ; président effectif, M. Paul Magot ; vice-président, M. Clément Sourdis ; trésorier, M. Amédée Bonat ; secrétaire, M. Antonin Besombes ; membres, MM. Fompeydie, Fournier, Besse, Monrayssé, Edouard Couraie, Périé, Brunet, Soulayrés, Louis Gassan, Mme Fresquet.

Plus de cinquante cultivateurs ont adhéré aux statuts.

Nous souhaitons longue vie à ce groupement.

Granat

Pour les pauvres. — La soirée dansante qui eut lieu dimanche 14 mars dans la salle du théâtre municipal, eut un réel succès.

caient à brûler. Grâce à la promptitude des secours, tout danger fut vite écarté, le feu circonscrit les dégâts sont peu importants. On s'explique difficilement la cause de cet incendie ; la gendarmerie qui a fait une enquête, a retenu cette seule hypothèse, que le feu avait été mis par un chat qui avait l'habitude de s'approcher souvent du foyer. Le chat avait, en effet, une partie du corps brûlé.

À ce sujet, nous nous permettons, une fois encore, de faire remarquer combien paraît vaine et sans effet la vieille pompe à incendie de la mairie au débit insuffisant.

A des conseillers municipaux aux idées modernes et avancées, il semble naturel que doit correspondre un matériel moderne. Nul ne saurait le contester.

Mais nous sommes bien certains que l'achat d'un nouveau matériel n'aura lieu qu'après un grand incendie qui aura détruit un ou plusieurs immeubles ! Alors, on nous dira encore : Mieux vaut tard que jamais !

Dégagnac

Réunion du Syndicat des Planteurs de tabac. — La réunion générale pour le renouvellement du bureau du Syndicat des planteurs de tabac a eu lieu dimanche.

Le bureau sortant à l'ouverture de la séance, fait connaître par la voix de son sympathique président, M. Marinique, que le bureau ne demandait pas, pour des motifs divers, le renouvellement de son mandat, et qu'il pouvait y avoir intérêt pour les planteurs à confier la Direction du syndicat à des hommes plus jeunes.

Par acclamation le nouveau bureau a été aussitôt constitué de la manière suivante :

Président : M. Lamarlinie Arnaud ; vice-président : M. Mercadier Arnaud ; Secrétaire : M. Brousse ; Trésorier : M. Bouscasse Basile.

M. Lamarlinie, en prenant possession de la présidence adresse et fait voter par l'assemblée de chaleureux remerciements à son prédécesseur qui pendant vingt ans, pilote vaillant, a su éviter les nombreux écueils, semés comme à plaisir pour faire sombrer le Syndicat sur des questions subversives, soit professionnelles, soit politiques ou confessionnelles.

Souillac

Vin d'honneur à l'U. S. Souillagaise. — M. Cayssac, le distingué et dévoué président de l'U. S. Souillagaise, quittant Souillac et la présidence de la dite société, cette dernière a décidé de lui offrir un vin d'honneur.

Cette manifestation tout intime aura lieu le dimanche 21 mars, à 9 heures du soir, salle de la mairie.

Le bureau de l'U. S. S. convie tous ses membres honoraires et tous ses amis à se joindre à lui pour dire à M. Cayssac toute sa sympathie et combien nous remercions le président dévoué et plein d'aménité qui nous quitte.

Les personnes désirant assister à ce vin d'honneur sont priées de se faire inscrire au siège social, chez MM. Montcuquet, Begeol.

Mort subite. — Mercredi matin, le sieur Bertrand Bruyère, âgé de cinquante-cinq ans, domicilié au Port, passait sur la Dordogne en bateau, quand il s'affaissa, frappé d'une congestion.

Tous les soins pour le ramener à la vie furent inutiles.

Le malheureux laisse une veuve et une filleule d'une dizaine d'années.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Julien LESTENDIE, de St-Georges ; Jean LESTENDIE, de Flanjac ; Mlle LESTENDIE ; SABATIE Jules, CARRIOL, SABRIÉ et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Veuve Jean CONQUET
Née LESTENDIE

et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu lundi 22 courant à 9 h. 1/4 du matin, à l'église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, Allées Fénelon, 6.

REMERCIEMENTS

La famille de Madame Louis RATEAU, très touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du deuil cruel qui vient de la frapper, prie toutes les personnes qui ont bien voulu s'y associer de trouver ici l'expression émue de sa profonde reconnaissance.

Dernière heure

La situation financière fait l'objet des préoccupations de M. Raoul Péré, le nouveau ministre des finances.

Le ministre des Finances accepte le déficit tel que la chiffré la commission des Finances du Sénat.

C'est-à-dire qu'il le situe entre 4 milliards et 4 milliards 200 millions. Si on tient compte du milliard 200 millions de ressources nouvelles déjà votées par la Chambre, l'ordre de grandeur des sommes à trouver pour l'équilibre budgétaire et les besoins de la trésorerie serait de 3 milliards environ.

La taxe civique

Actuellement, un point paraît acquis. Le gouvernement proposera aux Chambres la taxe civique.

Son taux n'est pas encore arrêté. Il variera de 40 à 50 francs à la base pour s'élever jusqu'à 1.500 à 2.000 fr. au maximum. Tous les français, sauf les indigents, seront assujettis à la nouvelle taxe.

Cette taxe, de l'avis des techniciens produira 500 millions environ. Reste à trouver pour 1926 : 2 milliards 500 millions.

Le chiffre d'affaires

M. Raoul Péré, comme un certain nombre de ses prédécesseurs, songe à un remaniement de la taxe sur le chiffre d'affaires et à une augmentation de son taux. La majorité des chambres de Commerce et des organisations de gros du commerce et de l'industrie ne s'opposeraient pas aux modifications envisagées.

Mais sur ce point rien n'est encore arrêté.

A la Commission des finances

M. Henri Simon, député du Tarn a été élu Président de la Commission des Finances de la Chambre par 31 voix sans concurrent.

M. Chappadelaine a été élu rapporteur général, par 21 voix contre 19 à M. Palmade.

M. Deyris a été élu rapporteur-général adjoint.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.
En Belgique

Incendie

du Palais de Justice de Gand
Un incendie a éclaté au Palais de Justice de Gand.

Il a continué pendant toute la nuit malgré les efforts pour l'éteindre. Le feu reprend constamment.

Un krack à Bruxelles

De Bruxelles. — L'agent de change Van Obergen a été arrêté à la suite de nombreuses plaintes portées contre lui.

Le passif s'élève à 1 million 500.000 francs.

Au pays des Soviets

Après la mutinerie de Cronstadt
De Riga. — A la suite de la mutinerie des marins de la forteresse de Cronstadt, le capitaine Pavloff, commandant la garnison a été fusillé.

La flotte russe va voyager

De Riga. — La flotte russe se réunira en mai dans la Baltique, puis elle se rendra à Marseille et dans un port italien.

EN CHINE

Ordre d'arrestation des leaders bolchevicks

De Pékin. — Le Président provisoire de la République Chinoise a donné l'ordre d'arrestation des leaders bolchevicks.

Au Japon

Un incendie détruit 600 maisons
La nuit dernière, un incendie a détruit, à Tokio, six cents maisons.

Aux Etats-Unis

Pour le respect de la prohibition
La police de New-York a arrêté 27 médecins, 3 droguistes, et 3 distillateurs, pour avoir violé la loi de prohibition.

UN EVEQUE SCANDINAVE CONDAMNE POUR DETOURNEMENTS

L'évêque Anton Bast, de l'Eglise Méthodiste Scandinave, a été condamné à 3 mois de prison pour avoir détourné de l'argent reçu pour les pauvres.

LES CHANGES

Ce matin, à 11 heures 30, on cotait à la Bourse de Paris :

Livre : 137,75.

Dollar : 24,40.

HOTEL

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAUBUSSE-LES-BAINS
Près DAX (Landes)

Propriétaires : ANNEQUIN-LABORDE
Bains de Boues

Guérison radicale des rhumatismes sous toutes leurs formes

EAUX les plus chaudes de la région de Dax.

BAINS plus naturels parce qu'ils sont pris dans la Source même émergeant du sol.

PENSION beaucoup moins chère qu'à Dax.

Confort Moderne

RÉDUCTION SENSIBLE POUR LES GENS DU LOT,
M. ANNEQUIN, étant de Larroque-des-Aros, et voulant faire connaître son établissement à ses compatriotes. Écrire pour renseignements au Directeur de l'HOTEL-DES-BAINS, à SAUBUSSE (Landes).

A VENDRE

TORPÉDO ZÈBRE
4 cylindres. Bon état

S'adr. RIVARD H., 5, rue Georges-Clemenceau, Cahors.

LA BANQUE MARC TREILLARD

Affiche tous les jours, dans son Hall
Les Cours des CHANGES et VALEURS
COURS D'OUVERTURE : 14 h. 1/2
COURS DE CLÔTURE : 17 h.

ETUDES

DE

Maître LAVAL

NOTAIRE A. THÉMINES (LOT)

et de

Maîtres FONTANGES et NUVILLE

DOCTEURS EN DROIT

AVOUÉS A FIGEAC (LOT)

VENTE DE MEUBLES

Il sera procédé le **DIMANCHE VINGT-HUIT MARS MIL NEUF CENT VINGT-SIX** et jours suivants, à un remaniement de la taxe sur le chiffre d'affaires et à une augmentation de son taux. La majorité des chambres de Commerce et des organisations de gros du commerce et de l'industrie ne s'opposeraient pas aux modifications envisagées.

Mais sur ce point rien n'est encore arrêté.

A la Commission des finances

M. Henri Simon, député du Tarn a été élu Président de la Commission des Finances de la Chambre par 31 voix sans concurrent.

M. Chappadelaine a été élu rapporteur général, par 21 voix contre 19 à M. Palmade.

M. Deyris a été élu rapporteur-général adjoint.

A la Samaritaine

Etablissement Conchon-Quinette

LA PLUS GRANDE SPÉCIALITÉ DU VÊTEMENT

Place Galdemar — CAHORS — Rue Georges-Clemenceau

ACTUELLEMENT EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ



COSTUME SPORT
NOUVEAUTÉS depuis 175 francs

TAILLEUR fillette
GABARDINE NUANCES MODE depuis 125 francs

NORFOLK
NOUVEAUTÉS depuis 77 francs

TAILLEUR
HAUTE NOUVEAUTÉ NUANCE MODE depuis 125 francs

COMPLET Haute Mode
depuis 165, 220, 260 fr.

JEUNES GENS
150, 175 francs

Choix énorme de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Jeunes Gens, Enfants, Fillettes
CHEMISERIE — BONNETERIE — VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Ouvert tous les Dimanches jusqu'à Midi

Place Galdemar
CAHORS
Rue Georges-Clemenceau

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

La Banque Marc Treillard à CAHORS
ESCOMPTE les Bons de la Défense Nationale à toute échéance



EVERITE
Plus durable que la Tôle et l'Alu
Remplaçant la Tôle ondulée

ARDOISES PANNEAUX
Tous les matériaux pour Plâtres, Cloisons, Plâtres humides, Tableaux, etc.

EN VENTE chez les Marchands de Matériaux, quincailliers, etc.

L'EVERITE est une marque déposée. L'usage sur nos plaques ondulées et sur les factures des fournisseurs.

En vente chez : COUDERC-NOUAILLAC, 1, rue Marchal-Joffre, à Cahors. — BLANC, aux Ormeaux, à Cahors. — PELISSIER, à Oastelau-Montrater. — MAISONNEUVE, à Cazals. — SOULIE, à Touzac. — CUBAYNES, à Anglars-Juillac. — L. BERS, à Figeac. — LANGEAU, à St-Céré. — LAFON, à Oajaro. — DULAURENT, à Puybrun. — MAYAUDON, à Gourdon. — COUDERC, à Martol.

MALGRÉ LA HAUSSE

Grâce à d'importants achats effectués au bon moment :

La COOPÉRATIVE MILITAIRE de CAHORS
peut céder pendant le Carême :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| La Morue..... | à 1 fr. 75 le 1/2 kilo. |
| Le Saumon..... | à 3 fr. 50 la boîte de 4/4. |
| Le Thon..... | à 2 fr. 25 la boîte d'1/4. |
| Les Pâtes Alimentaires..... | à 0 fr. 90 les 250 grammes. |
| Le Chocolat..... | à 1 fr. 75 les 250 grammes. |
| Le Savon 72 %..... | à 2 fr. le morceau. |
| La Lessive Phénix..... | à 1 fr. 25 le paquet. |
| Le Pétrole..... | à 1 fr. 60 le litre. |

ARRIVAGES DE POISSON DE MER tous les Mercredi, Jeudi, Vendredi
Mis en Vente à des Prix défiant toute concurrence

Du SAMEDI 20 Mars au 1^{er} Avril inclus
TOUT ACHAT AU-DESSUS DE 30 francs (Sucre excepté)
DONNERA DROIT A 1 KILO de

Sucre à 3 francs



UN EXPLOIT SANS PRÉCÉDENT

30.000 kilomètres en 30 jours, à raison de 1.000 kilomètres par jour sur route, toutes pièces plombées, et sous le contrôle de l'Automobile Club de France, une 10 CV MATHIS, strictement de série, s'octroie le record mondial d'endurance.

Cette voiture, avec plombs intacts, continue sa route à travers la France et l'étranger, et sera de passage à Cahors, le 27 MARS, toute la journée, et exposée chez nos agents ST-CHARVANT, BARRAS et FLUJAC, 50, Bd Gambetta, Cahors, où les connaissances et amateurs de l'auto pourront juger et étudier tout à loisir la conception de la fabrication des superbes voitures MATHIS, toujours sans égales.

ON DEMANDE

Ouvrière Robeuse

S'adresser : Mlle Liauzu, 13, rue Mal Foch

SAVOIR ACHETER MADAME.....


est le premier gain
Pour cela, adressez-vous
A LA CORDONNERIE GÉNÉRALE
10, Rue Marchal Foch
Elle fabrique et vend à des Prix défiant toute concurrence
VENTE RÉCLAME SANDALETTES « KNEIPP »

NOUVEAU VISAGE MÊME CŒUR

Nouveau visage, parce que la silhouette de la Ford peut rivaliser aujourd'hui avec celle des voitures les plus modernes.

Même cœur, parce que l'admirable moteur Ford, ardent, souple, robuste, silencieux, bat toujours sous l'élegant capot aux lignes harmonieuses.

Venez voir la dernière création Ford : vous serez séduits par son chic et charmés par son prix qui reste le plus bas.



AGENTS EXCLUSIFS
ALIBERT & MURAT
Garage du Nord — CAHORS
Tél. 81

L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de Quintonina, pour 3 fr. 50 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 3 fr. 50.
Pharmacie Orléans à Cahors.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la **CRÈME DES TROIS FLEURS**. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.
Dépôt à Cahors : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

Propriétaires — Entrepreneurs
Ne construisez rien. — Ne réparez rien sans être allés à la **SCIERIE DE LA GARE** (près l'Usine à Gaz)
Tous matériaux de construction (1^{re} qualité) MEILLEURS PRIX
Tuiles de Marseille. — Chaux pour sulfatage

ON DEMANDE
Bonnes Ouvrières
POUR CONFECTIONS POUR HOMMES
12 à 15 francs par jour
Journée de 8 heures
TRAVAIL ASSURÉ TOUTE L'ANNÉE
S'adresser : Maison SOURDOIRE, CAHORS

HORLOGERIE SUISSE

RICHARD JAKUBOWSKI
Horloger-Bijoutier
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis
CAHORS
ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION
d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie
et Orfèvrerie

PIÈCES DE COMMANDE
Travail soigné — Exécution rapide
Prix modérés devant toute concurrence
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles
Vieux Dentiers
N. B. — Toutes les réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

SI
vous n'êtes pas encore un client de **L'ATELIER GABRIEL**
ne tardez pas davantage. Vous apprécierez le fini et la qualité de son travail et vous voudrez plus d'autres cordonniers.
Amateurs : Quantité de Bibelots bronze, Objets d'Art, Cuivre fantaisie, etc., etc.

FOUDRES chêne toutes contenances
CUVES et tous genres futaie
POMPES A VIN JABA
PRESSOIRS GARIN
Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région

MATÉRIEL VINICOLE
M. LAMOURE & ROBERT, à PRATSSAC (Lot)

VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT
en restant chez vous? Ecrivez de suite **Service N° 137, DUBIED, 199, rue Lafayette, PARIS (X^e)**. Aucun frais.

MEUBLES

COMBROUSE FILS
3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher - SALLES à manger
SIÈGES - GLACES - LITERIE
Lavabos - Petits Meubles
Dépositaire des **Sièges STELLA**
FABRICATION GARANTIE
Prix Exceptionnels

SOCIÉTÉ ARCHITECTURE, 49 bis, Allée Alma, LE PEBREUX (Seine), recherche **CORRESPONDANTS** intéressés; Situation 12.000; joindre timbre réponse.

OCCASIONS

A L'HOTEL DES VENTES
4, rue Blanqui
Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bibelots bronze, Objets d'Art, Cuivre fantaisie, etc., etc.
La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

A VENDRE DE SUITE

PROPRIÉTÉS avec Maison d'habitation
Arbres fruitiers et Vigne
Situées tout près Cahors
S'adresser : à M. COUDERC, ébéniste, ou à M. MICHELET, boulevard Gambetta.

A VENDRE
Voiture Le Zèbre, 2 places
Parfait état de marche
S'adresser : Moulin Saint-James, Cahors

VOULEZ-VOUS VENDRE ou ACHETER

Une **PROPRIÉTÉ** de Rapport ou d'Agrement
Une **MAISON** — Une **VILLA**
Un **FONDS de COMMERCE**
ou n'importe quel immeuble
ADRESSEZ-VOUS A
M. J. DELLARD
Cabinet Immobilier
1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
Le plus anciennement créé
R. C. C. n° 123
Imp. COUILLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

Relation rapide
entre
PARIS-QUAI D'ORSAY et **BARCELONE**
par Limoges-Toulouse-Narbonne

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{re} et 2^e classes). — Enregistrement direct des bagages. Wagons-lits et voitures directes de 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou et de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Perpignan à Toulouse.

Aller. — Paris-Quai d'Orsay départ 17 h. — Toulouse arrivée 4 h. 31. Barcelone arrivée 12 h. 01 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).
Retour. — Barcelone départ 13 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol). Toulouse départ 23 h. 25. — Paris-Quai d'Orsay arrivée 10 h. 55.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
Edition du Service d'Hiver au 4 octobre 1925
La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire, son Li-

vret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains au 4 octobre 1925.

Comme précédemment, ce guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 3 fr. 40 en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, place Valhubert, à Paris (13^e).

VENTE DE CARTES POSTALES

Reproductions d'affiches illustrées
La Compagnie d'Orléans vient d'éditer deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public.
Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 frs. la pochette, de 10 sujets chacune :
1^{re} Série : Les Châteaux de la Loire.
2^e Série : Sites et monuments célèbres du Réseau d'Orléans.
Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 frs. 10 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIII^e).

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

A suite de Surenchère du Sixième

D'IMMEUBLES

Bâties et non bâties

Situés sur la commune de CAJARC, canton de CAJARC

Adjudication fixée au **VENDREDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson

En exécution d'un jugement contradictoire rendu entre parties par le Tribunal civil de Figeac, le cinq novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié, Il sera procédé le **VENDREDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, sis au dit Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Louis BONNET et Philomène LAVASTROU, en leur vivant demeurant au Verdier, commune de Cajarc.

Cette vente est poursuivie à la requête de :
Monsieur Thomas BONNET, propriétaire, demeurant à Vers (Lot),
Licitant ayant Maître NUVILLE pour avoué,
D'une part.
Elle aura lieu en présence ou elle dûment appelée de :
1^o Monsieur Elie BONNET, propriétaire, demeurant au Verdier, commune de Cajarc ;
2^o Et Madame Maria BONNET, sans profession, et Monsieur Benjamin ALDIBERT, gendarme, mariés, demeurant ensemble à Labastide-Murat,
Co-licitants ayant Maître FONGANGES pour avoué,
D'autre part.

DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES SURENCHÉRIS
à vendre
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE
AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra :
1^o Un article situé au lieu dit « Cornavit », commune de Cajarc, en nature de terre et vignes, paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous les numéros 5, 6, 7, 8, 9, de la section G, pour une contenance matricielle de quarante ares, quarante centiares, et un revenu de douze francs, soixante-un centimes.
Cet article figure aussi au cadastre sous le numéro 3, mais la parcelle dudit article figurant au cadastre sur ce dernier numéro ne sera pas vendue, ayant été distraite de la vente par le jugement du cinq novembre mil neuf cent vingt-cinq, sus-énoncé.

2^o Un entier article en nature de bois, pâture et maison démolie, situé au lieu dit « Cornavit et Le Verdier », paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous les numéros 39 p., 40, 41 et 42, de la section G, pour une contenance matricielle de vingt-cinq ares, trente-huit centiares, et un revenu de cinq francs, dix centimes.
3^o Un article en nature de bois et pâture, situé au lieu dit « Camp de Verdier et Pech de Gratien », paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous les numéros 50 et 51, de la section G, pour une contenance matricielle de cinquante-sept ares, vingt centiares, et un revenu de quatre francs, un centime.
4^o Un entier enclos, composé d'une maison comprenant une cuisine et une chambre au premier étage, dessus et dessous correspondant, cour, grange, four, fournil, étable à cochons, terre, le tout situé au lieu dit du « Verdier », et paraissant figurer au cadastre de la commune de Cajarc sous les numéros 295, 296, 301, 303 p., 296, pour une contenance de dix ares, quatre-vingt-dix centiares, de la Section G, et un revenu de deux francs, soixante-trois centimes.

DEUXIEME LOT
Non surenchéri

TROISIEME LOT
Le troisième lot comprendra :
Un article en nature de terre et châtaigneraie, situé au lieu dit « Charbonnic », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 26, 27 p., section F, pour une contenance de quatre-vingt-un ares, vingt centiares, et un revenu de trente-trois francs, trente-neuf centimes.

QUATRIEME LOT
Non surenchéri

CINQUIEME LOT
Le cinquième lot comprendra :
Un article en nature de terre et pâture, situé au lieu dit « Dolces, Le Mas, Verdier et Le Clau », paraissant figurer au cadastre sous les numéros 319 p., 337 p., 340, 387, 388, 389, section F, pour une contenance de deux hectares, quatre-vingt-six ares, dix-huit centiares, et un revenu de soixante-douze francs, quatre-vingt-neuf centimes.

SIXIEME LOT
Un article en nature de bois et terre, situé au lieu dit « Les Placées », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 81 et 85, section F, pour une contenance de un hectare, soixante-deux ares, cinquante centiares, et un revenu de douze francs, soixante-un centimes.

SEPTIEME LOT
Non surenchéri

HUITIEME LOT
Le huitième lot comprendra :
1^o Une pâture, située à « Pechberthy », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 585 p., 590 p., section F, pour une contenance de deux hectares, quarante-huit ares, quarante-six centiares, et un revenu de un franc, quatre-vingt-dix-neuf centimes.
2^o Une pâture, située à « La Cayrouse », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 871 p., section F, pour une contenance matricielle de quatre-vingt-dix ares, huit centiares, et un revenu de soixante-douze centimes.

NEUVIEME LOT
Distrait

DIXIEME LOT
Le dixième lot comprendra :
1^o Un immeuble en nature de terre, bois et pâture, sis au lieu dit « Plantous et Pech de Gratus », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 47, 48, 49 et 52, section G, pour une contenance de un hectare, quarante centiares, et un revenu matriciel de sept francs, soixante-quatorze centimes.
2^o Un immeuble en nature de terre et friche, situé au lieu dit « Pech de Disciple », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 277 et 278, section G, pour une contenance matricielle de trente-huit ares, vingt centiares, et un revenu de seize francs, deux centimes.

ONZIEME LOT
Le onzième lot comprendra :
1^o Une pâture, située à « Dardet », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 122 et 123, section F, pour une contenance de deux ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de dix-huit centimes.
2^o Une terre et pâture, située au même lieu de « Dardet », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 236 et 237, section G, pour une contenance de cinquante-cinq ares, soixante centiares, et un revenu de deux francs, quatre-vingt-dix centimes.
3^o Une terre et pâture, située au même lieu de « Dardet », même commune, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 246 p., 247 et 248, section G, pour une contenance de soixante-trois ares, trente centiares, et un revenu de onze francs, vingt-huit centimes.

DOUZIEME LOT
Le douzième lot comprendra :
1^o Une pâture, située au lieu dit « Pech de Baroste », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 128 p., section G, pour une contenance

matricielle de soixante-dix ares, quatre-vingt-quinze centiares, et un revenu de un franc, soixante-dix centimes.
2^o Un bois, situé au lieu dit « Travers Dardet », même commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 185, section G, pour une contenance de soixante-dix-neuf ares, et un revenu de trois francs, seize centimes.
3^o Un bois, situé à « Combe de Zèbre », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 684 p., section F, pour une contenance de quatre ares, dix centiares, et un revenu de dix-sept centimes.

TREIZIEME LOT
Non surenchéri

QUATORZIEME LOT
Le quatorzième lot comprendra :
1^o Un autre enclos en nature de maison démolie, grange en ruines, terre et pâture, situé au lieu dit « Camp de Places » et « Verdier », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 p., 98 p., 99 et 100, section F, pour une contenance de quatre-vingt-dix-neuf ares, vingt centiares, et un revenu de dix francs, soixante-dix-sept centimes.
2^o Une pâture sise au lieu dit « Clau Del Fon et Le Fons », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 102, 103 et 104 p., section F, pour une contenance de quarante-sept ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de deux francs, soixante-six centimes.

DIX-HUITIEME LOT
Non surenchéri

DIX-NEUVIEME LOT
Non surenchéri

QUINZIEME LOT
Non surenchéri

SEIZIEME LOT
Le seizième lot comprendra :
1^o Un bois situé à « Lhermite », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 553 p., 554, section F, pour une contenance de deux hectares, soixante ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de dix francs, quarante-quatre centimes.
2^o Un bois situé au même lieu, même commune, paraissant porté au cadastre sous les numéros 629 p., 630, section F, pour une contenance de quatre-vingt-treize ares, vingt centiares, et un revenu

de trois francs, soixante-treize centimes.
3^o Un bois situé au lieu dit « Camp d'Issoutou », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 875 et 876, section F, pour une contenance de un hectare, quatre-vingt-deux ares, vingt centiares, et un revenu de cinq francs, vingt-huit centimes.

DIX-SEPTIEME LOT
Le dix-septième lot comprendra :
1^o Un article en nature de terre et pâture, situé au « Camp de Pélassou », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 894, 895 et 896, section F, pour une contenance de deux hectares, soixante-douze ares, vingt centiares, et un revenu de quatorze francs, soixante-un centimes.
2^o Une pâture, située aux « Cayrouses », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 871 p., section F, pour une contenance de quatre-vingt-onze ares, quatre-vingt-douze centiares, et un revenu de deux francs, vingt centimes.

DIX-HUITIEME LOT
Non surenchéri

DIX-NEUVIEME LOT
Non surenchéri

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Cajarc, canton de Cajarc, arrondissement de Figeac, département du Lot.
Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.
Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.
Les immeubles ci-dessus désignés ont été adjugés ou attribués suivant procès-verbal dressé par Monsieur DUPUY, juge, commis à cet effet, le cinq mars mil neuf cent vingt-six, savoir :
Le premier lot à Monsieur Thomas BONNET, licitant, moyennant le prix principal de neuf cent dix francs ; le troisième lot à Monsieur Jules MASBOU, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de mille cent cinquante francs ; le cinquième lot à Monsieur Edmond MASBOU, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de deux mille vingt francs ; le sixième lot à Monsieur Elie BONNET, co-licitant, moyennant le prix principal de treize cents francs ; le huitième lot à Monsieur Albert PÉGOURIE, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de six cent dix francs ; le dixième lot à Monsieur Elie BONNET,

co-licitant, moyennant le prix principal de trois cent soixante francs ; le onzième lot audit Monsieur Albert PÉGOURIE, moyennant le prix principal de quatre cent trente francs ; le douzième lot audit Monsieur Albert PÉGOURIE, moyennant le prix principal de cent cinquante francs ; le quatorzième lot audit Monsieur Albert PÉGOURIE, moyennant le prix principal de six cent trente francs ; le seizième lot à Monsieur Basile MOURGUES, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de trois mille cent dix francs, et le dix-septième lot à Monsieur Louis CARNUS, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de huit cent soixante-dix francs, le tout outre les charges.

Mais, par acte fait au greffe dudit Tribunal, le treize mars mil neuf cent vingt-six, Monsieur Elie BONNET, co-licitant, a surenchéri du sixième, en sus des charges, le prix d'adjudication des premier, troisième, cinquième, huitième, onzième, douzième, quatorzième, seizième et dix-septième lots desdits immeubles, et porté ces prix, savoir : celui du premier lot à mille soixante-deux francs ; celui du troisième à treize cent quarante-deux francs ; celui du cinquième à deux mille trois cent cinquante-sept francs ; celui du huitième à sept cent douze francs ; celui du onzième à cinq cent deux francs ; celui du douzième à cent soixante-quinze francs ; celui du quatorzième à sept cent trente-cinq francs ; celui du seizième à trois mille six cent trente francs ; celui du dix-septième à mille quinze francs, le tout en sus des charges, et sauf à parfaire en cas d'erreur de calcul.

Par autre acte, fait audit greffe le même jour, Monsieur Thomas BONNET, licitant, a surenchéri du sixième, en sus des charges, le prix d'adjudication des sixième et dixième lots desdits immeubles, et porté ces prix, savoir : celui du sixième lot à mille cinq cent vingt francs et celui du dixième lot à quatre cent vingt francs, le tout en sus des charges et sauf à parfaire en cas d'erreur de calcul.

En conséquence desdites surenchères, il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur surenchère des lots surenchérés des immeubles ci-dessus désignés, sur les mises à prix résultant desdites surenchères et outre les charges, savoir :
Le premier lot de mille soixante-deux fr.,
ci 1.062 fr.

MISES A PRIX
Le troisième lot de treize cent quarante-deux francs, ci 1.342 fr.
Le cinquième lot de deux mille trois cent cinquante-sept francs, ci 2.357 fr.
Le sixième lot de quinze cent vingt francs, ci 1.520 fr.
Le huitième lot de sept cent douze francs, ci 712 fr.
Le dixième lot de quatre cent vingt francs, ci 420 fr.
Le onzième lot de cinq cent deux francs, ci 502 fr.
Le douzième lot de cent soixante-quinze fr., ci 175 fr.
Le quatorzième lot de sept cent trente-cinq francs, ci 735 fr.
Le seizième lot de trois mille six cent trente francs, ci 3.630 fr.
Le dix-septième lot de mille quinze francs, ci 1.015 fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.
Les frais de première enchère, de surenchère, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais jusqu'à concurrence seulement de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombent aux adjudicataires, qui en seront tenus en sus et au prorata de leur prix d'adjudication.
Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.
Pour extrait certifié conforme.
Figeac, le seize mars mil neuf cent vingt-six.
L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, boulevard Président-Wilson.

CAHORS, IMPRIMERIE COUILLANT.